Attestation d’accueil / Certificat d’hébergement

Vous devez vous rendre dans les locaux de la Police Municipale avec votre carte d’identité ainsi que celle de l’hébergeant. Par ailleurs, vous devez vous présenter avec 2 justificatifs de domicile récents et différents, 2 bulletins de salaire, 1 timbre fiscal à 30 euros, ainsi que les coordonnées de la personne qui doit venir, à savoir : nom et prénom, date et lieu de naissance, la copie du passeport de la personne hébergée, adresse, date d’arrivée et date de départ.

Dans le cas ou vous contracteriez une assurance pour recevoir la personne, merci de fournir la copie de l'attestation d'assurance.

Liens utiles
Plus d'informations
Police municipale